



DOSSIER DE PRESSE

**Bilan 2023 et perspectives 2024
des industries thermiques,
aéronautiques et frigorifiques**

Conférence de presse

7 février 2024



Filière mobilisée pour la transition énergétique & la décarbonation

La collecte et la restitution des données sont notamment réalisées en collaboration avec l'Association française pour les pompes à chaleur (AFPAC) et l'association PAC&CLIM'INFO.

UNICLIMA EN CHIFFRES

- **83** industriels ou groupes
- **396** sites, dont 81 usines
- **55** départements R&D
- **23 850** emplois directs, dont **11 400** dans l'industrie
- **10,2** milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont **2,8** milliards à l'export

REPRÉSENTATIVITÉ

⇒ Chaudières gaz et fioul	≈ 98 %
⇒ Pompes à chaleur air/eau et eau / eau	≈ 95 %
⇒ Pompes à chaleur air / air	≈ 92 %
⇒ Ventilation et traitement d'air	≈ 80 %
⇒ Equipements solaires	≈ 60%
⇒ Radiateurs à eau	≈ 70 %
⇒ Filtration	≈ 60 %
⇒ Chaudières bois	≈ 30 %

INTRODUCTION

Dans les perspectives 2023 de notre dossier de presse « bilan 2022 », nous avons notamment insisté sur le fait qu'UNICLIMA et ses adhérents sont des acteurs engagés pour la décarbonation des bâtiments.

Cette décarbonation compte deux volets avec d'une part le bâtiment neuf et d'autre part la rénovation du parc existant, que ce soit résidentiel ou tertiaire.

Nous ne reviendrons pas sur la question du bâtiment neuf. Tous les intervenants et commentateurs s'accordent sur le fait que les mises en chantiers sont en chute libre au même titre que les permis de construire. (respectivement -22% et -15%) L'année 2023 est « catastrophique ».

S'agissant des équipements du génie climatique qui font partie du second œuvre technique du bâtiment, les effets de cette baisse du neuf qui sont déjà sensibles seront encore plus prononcés en 2024.

Déjà l'an dernier, les espoirs de toute la filière reposaient sur la rénovation du parc qui constitue l'enjeu principal.

Notre investissement très fort dans RENODAYS répondait à cet impératif et le succès paradoxal de cet événement avait suscité des espoirs. Mais malheureusement la très bonne fréquentation de ce forum n'a pas sa matérialisation concrète dans les chiffres du marché.

Là encore, force est de constater que malheureusement, la rénovation des bâtiments n'a pas connu les développements annoncés.

S'agissant du résidentiels, on relève par exemple que le nombre de logements aidés en 2023 par Ma Prime Renov est en baisse de 15% par rapport à 2022.

La légère hausse des rénovations d'ampleur à + 8,6% ne permet pas de compenser cette baisse puisque seulement un peu plus de 70 000 rénovations d'ampleur ont été effectuées, contre un objectif prévu de 90 000.

S'agissant du tertiaire, et même si certains chiffres sont moins mauvais, on constate que les effets du décret « tertiaire » tardent à se manifester.

Et dans les chiffres qui vous seront présentés dans la suite de ce dossier, il faut considérer que l'essentiel des baisses est très majoritairement lié à la rénovation.

Si l'on appréhende la question sous l'angle du vecteur de chauffage, on relève que sur 2023 le vecteur eau à enregistré une nouvelle baisse considérable.

En 2021, le total des générateurs de chaleur performants sur vecteur eau (chaudières à condensation + PAC hydrauliques) s'était élevé à 880 000 pièces ; 2022 marquait déjà une baisse considérable de 12% avec 772 000 pièces.

L'année 2023 marque à nouveau un recul à moins de 620 000 pièces soit une perte de 150 000 pièces. (-20%)

Et si l'on ajoute une forte baisse des ventes des brûleurs en caisse, la situation est pire ; on ne rénove plus les chaufferies.

Sur deux exercices, la baisse s'élève à 250 000 machines (-30%), avec un retour en dessous de la situation de 2019.

Or, malgré la progression du marché des PAC hydrauliques depuis 2019, il faut considérer qu'à titre principal, c'est la rénovation qui a enregistré la plus grande part de cette baisse et que dans les faits, sur deux ans, on a laissé en fonctionnement plus de 250 000 machines obsolètes.

On verra dans les perspectives 2024 comment la mauvaise tendance de la rénovation va encore perdurer et même s'étendre à d'autres secteurs d'activité comme la ventilation à la suite de décisions fortement discutables à propos des dispositifs de soutien.

Analyse par secteur

Avertissement

Les chiffres qui sont présentés dans ce dossier de presse reflètent les ventes des industriels. Ces valeurs ne sont pas toujours assimilables directement « aux marchés » de l'installation et de la maintenance en neuf ou en rénovation. Ces ventes recouvrent différentes réalités en fonction des activités et des équipements concernés.

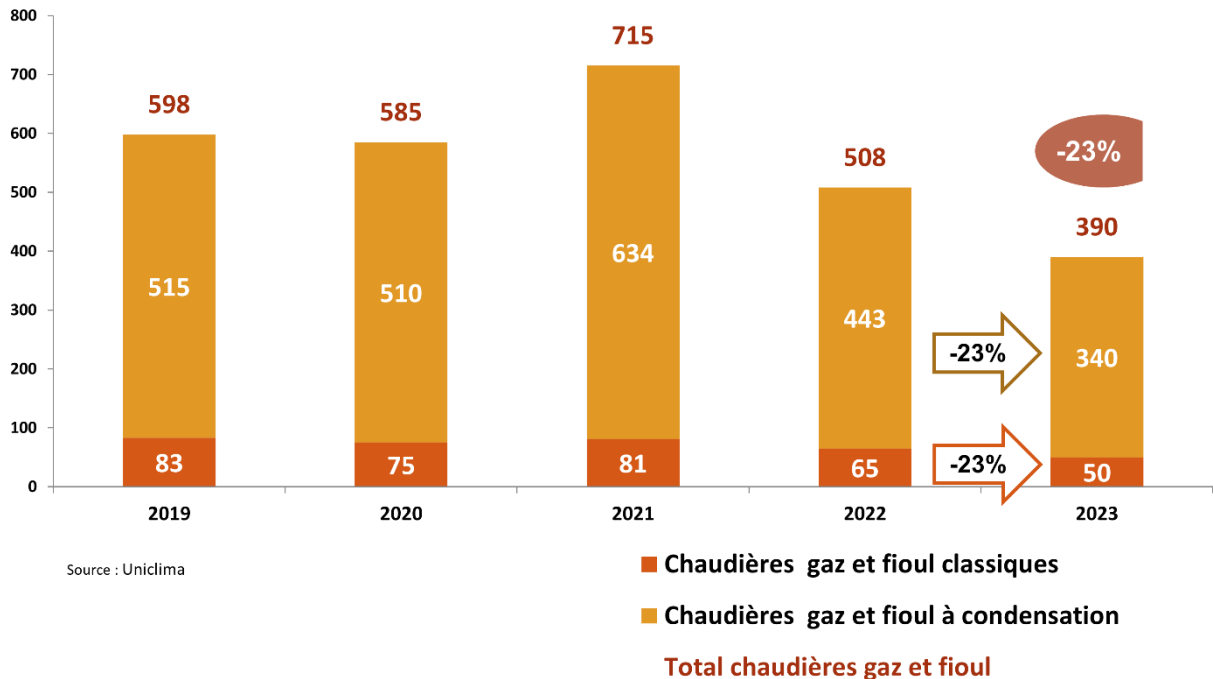
Pour une grande partie des produits, les ventes des industriels s'adressent aux distributeurs qui eux-mêmes commercialisent localement les équipements au plus près des entreprises d'installation ou de maintenance. C'est le cheminement habituel pour tous les produits de petites et moyennes puissances notamment. Dans ce cas, les ventes peuvent être influencées par des phénomènes de stockage ou de déstockage dans la distribution, en fonction de l'évolution prévue des ventes locales aux entreprises par les grossistes.

Dans les autres cas, pour des activités spécifiques (comme des matériels de grandes tailles, de fortes puissances, des produits fabriqués sur mesure pour un projet donné, etc.), les ventes ne passent pas nécessairement par des distributeurs-grossistes. Elles sont alors effectivement assimilables « au marché ».

1- CHAUDIÈRES

Chaudières à eau chaude : 120 000 générateurs perdus

**Evaluation du marché total
des chaudières gaz et fioul (en milliers d'unités)**



Les ventes de chaudières gaz et fioul subissent une baisse importante pour la deuxième année consécutive, aussi bien sur le marché de la construction neuve qu'en rénovation. Celle-ci s'explique d'une part par la forte réduction des aides publiques. D'autre part, malgré les remarques répétées de la filière professionnelle, les pouvoirs publics ont continué à confondre les chaudières et l'énergie qu'elles utilisent. Paradoxalement, les chaudières sont toujours qualifiées de « fossiles » au moment où arrivent les biocombustibles susceptibles de décarboner leur fonctionnement comme le biofioul F30 ou le biogaz...

Globalement, ce sont près de 120 000 générateurs de ce type qui ont été perdus en 2023 et qui ne sont pas entièrement compensés par d'autres technologies comme les pompes à chaleur, le solaire thermique ou les chaudières biomasse.

Désormais reconnue comme solution performante avec des règles de fonctionnement enfin établies, la pompe à chaleur hybride, alliant une pompe à chaleur et une chaudière, doit également pouvoir apporter sa pierre à l'édifice de la décarbonation du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Perspectives 2024

Les ventes de chaudières à condensation devraient continuer à diminuer en 2024 mais de manière moins marquée qu'en 2023. Ayant fait la preuve de leur performance, de leur fiabilité ainsi que de leur facilité et rapidité de mise en œuvre, ces équipements sont déjà entièrement compatibles avec les biocombustibles qui arrivent sur le marché.

Par ailleurs, la filière professionnelle croit au développement de la PAC Hybride, ainsi qu'à l'hybridation des systèmes par ajout d'une pompe à chaleur à une chaudière existante récente en rénovation, comme réponses aux enjeux de décarbonation du bâtiment et de coût des énergies.

2- BRULEURS À AIR SOUFLÉ – GAZ ET FIOUL

En deux années seulement, les ventes de brûleurs ont été réduites de moitié bien que ces matériels soient tous compatibles désormais avec les biocombustibles. En 2023, ce sont à nouveau 10 000 générateurs qui n'ont pas été rénovés sans pour autant bénéficier d'un changement de technologie. De nombreuses installations anciennes, peu efficaces et carbonées ont probablement été maintenues en l'état en attendant d'y voir plus clair...

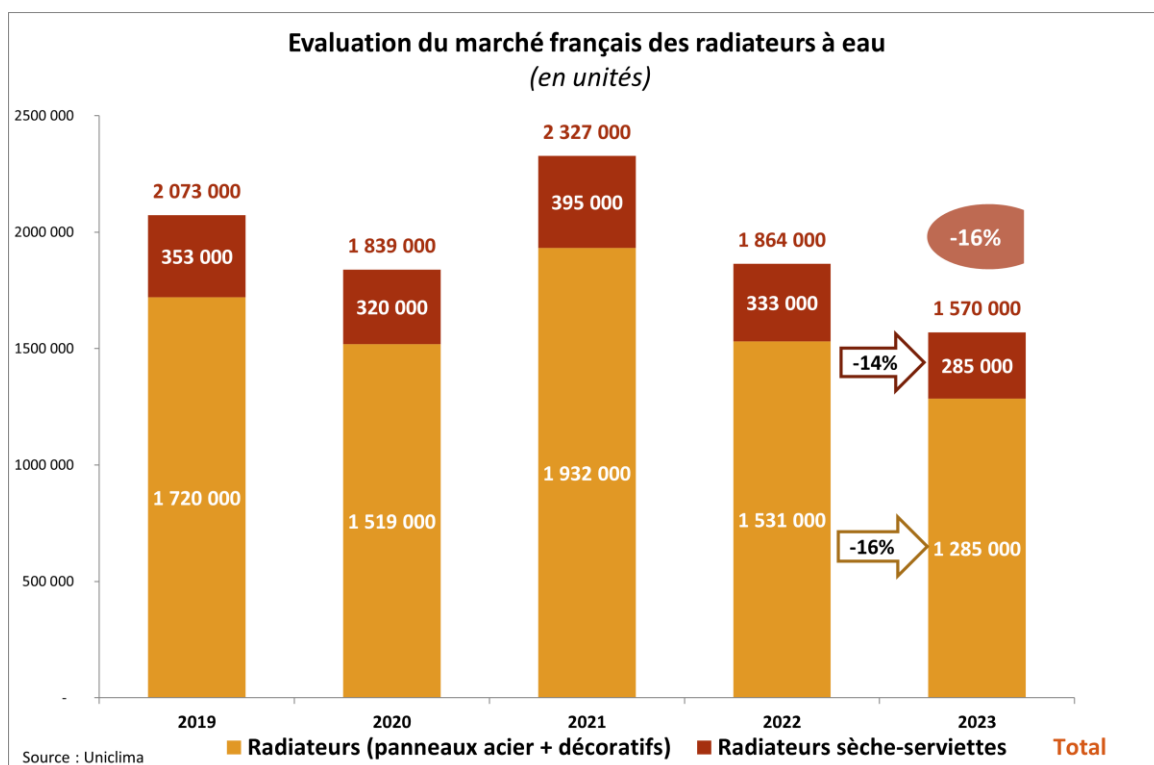
Brûleurs en caisse : 10 000 rénovations en moins

Brûleurs <i>(en nb d'appareils)</i>	2022	2023	2023/2022 <i>(%)</i>
Brûleurs fioul	30 600	22 000	-28 %
Brûleurs gaz	4 300	3 200	-26 %
Total brûleurs	34 900	25 200	-28 %

Source : Uniclimate

3- RADIATEURS DE CHAUFFAGE CENTRAL A EAU CHAUDE

Les ventes de radiateurs à eau chaude ont subi de plein fouet la chute de la construction neuve en 2023. Par ailleurs, le remplacement des radiateurs dans les opérations de rénovation reste trop souvent négligé. A tort car le changement d'un ou plusieurs radiateurs en rénovation permet souvent d'optimiser les installations de chauffage et d'économiser 10 à 15 % d'énergie supplémentaire par rapport au seul changement du générateur tout en améliorant le confort et l'esthétique. Un phénomène rarement pris en compte par les professionnels et mal compris du grand public.

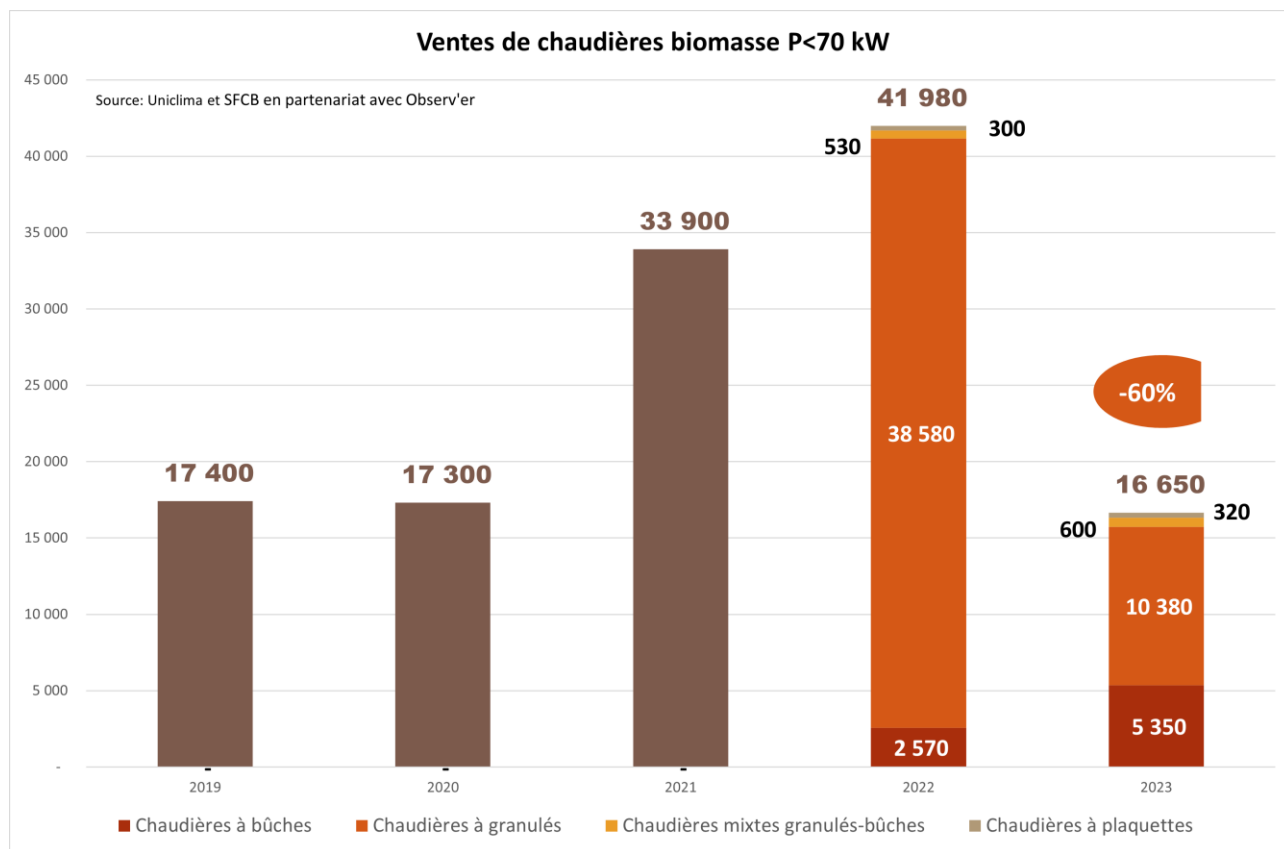


Perspectives

Les industriels ne sont pas optimistes. Les perspectives restent majoritairement liées à l'évolution de la construction neuve, qui plus est avec un décalage de plusieurs mois... Une nouvelle baisse est donc très probable en 2024 malgré les efforts de l'industrie sur le site www.radiateurs-eau.com pour faire connaître tous les avantages du remplacement des anciens radiateurs en rénovation.

4- EQUIPEMENTS ENR

Chaudières biomasse : 25 000 générateurs perdus...



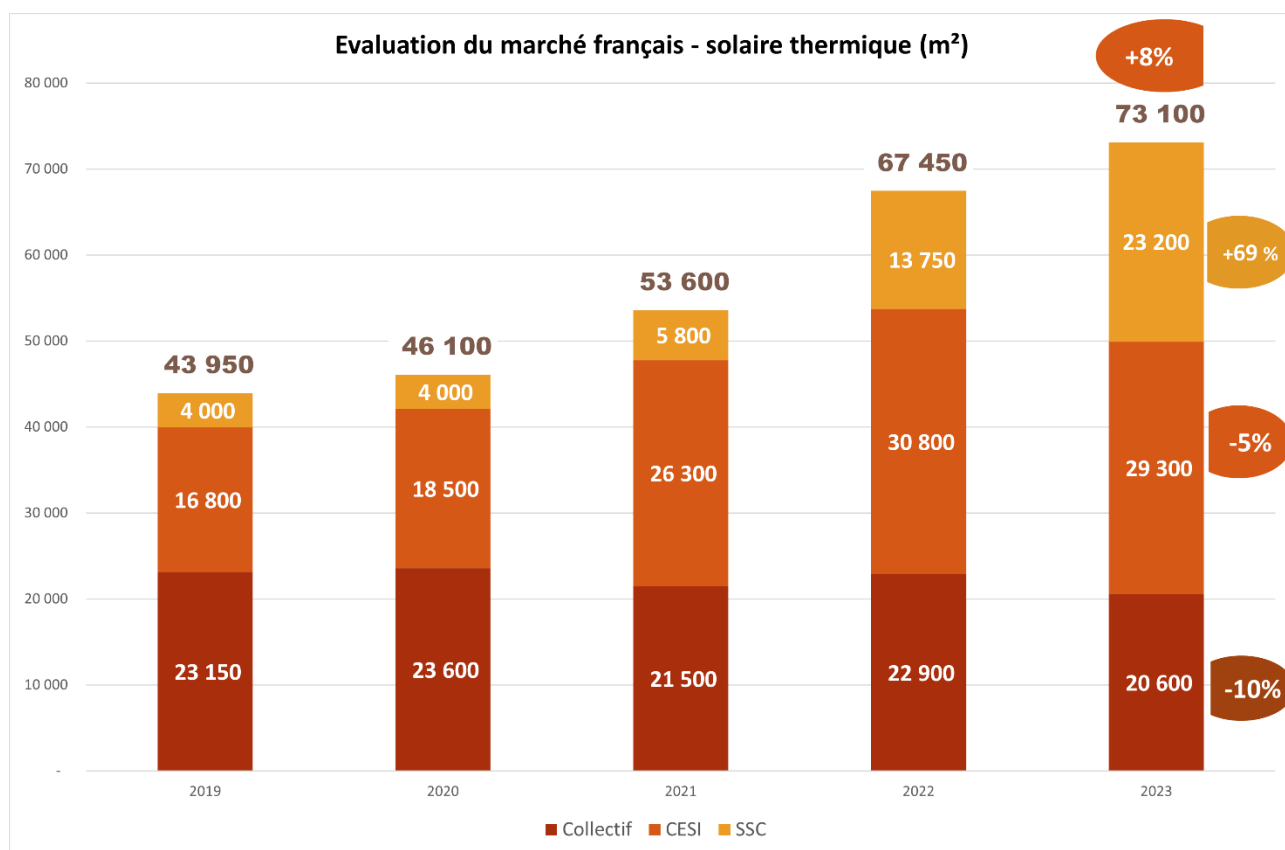
Les ventes de chaudières biomasse ont lourdement chuté en 2023 par rapport à l'année précédente. Elles sont revenues à leur niveau de 2019. Cette baisse touche principalement les chaudières à granulés en raison de plusieurs facteurs. Le premier est l'envolée des prix des granulés fin 2022 et courant 2023 à la suite de spéculations sur le combustible dans le climat de la guerre en Ukraine et de tension sur le prix des énergies. Ce contexte a fortement contribué à cette situation. Un deuxième facteur est l'amalgame qui est fait par les pouvoirs publics entre les appareils indépendants (les poêles) et les chaudières de chauffage central. Bien que les chaudières soient plus performantes, avec moins d'émission et un meilleur confort, elles subissent la baisse des aides publiques au même titre que les poêles sans qu'Uniclina ait été concerté à aucun moment.

Les ventes se sont en partie seulement reportées sur des chaudières à bûches dont le volume de vente a doublé. Mais le bilan annuel se solde bien avec 25 330 générateurs qui ont été perdus par rapport à l'année précédente. On estime que c'est majoritairement autant de rénovations de chaufferie qui ne se sont pas faites. Ces à-coups et le manque de cohérence sur la durée de l'action de pouvoirs publics met clairement en danger un certain nombre d'acteurs de la filière alors même que ces solutions utilisant des énergies renouvelables sont pertinentes dans un certain nombre d'applications pour décarboner les fonctions chauffage et production d'ECS.

Perspectives

Bien que le prix des granulés soit revenu à un niveau jugé normal, le signal très négatif donné par la baisse de MaPrimeRenov au 30 avril 2024 pour ces solutions porte un coup d'arrêt au marché. La filière professionnelle ne peut pas se projeter dans l'avenir dans un contexte aussi fluctuant et incertain. Il est urgent de reconsidérer les bénéfices des chaudières biomasse par rapport aux appareils indépendants.

Solaire thermique



Mesurées comme toujours en mètres carrés de capteurs associés, les ventes de systèmes solaires thermiques avaient très bien commencé l'année 2023 avec une progression sur tous les segments, très directement liée au marché de la rénovation. Mais elles se sont inscrites systématiquement en retrait à partir du mois de septembre 2023. L'atterrissage est négatif par rapport à 2022 pour les chauffe-eau solaires individuels et les systèmes collectifs. Seuls les systèmes solaires combinés (SSC) restent sur une touche optimiste affichant une croissance annuelle et un doublement de la surface de capteurs associée. Avec une estimation d'environ 2 000 SSC en 2023, on reste cependant sur une niche de marché comparativement aux pompes à chaleur ou même aux chaudières biomasse.

Perspectives

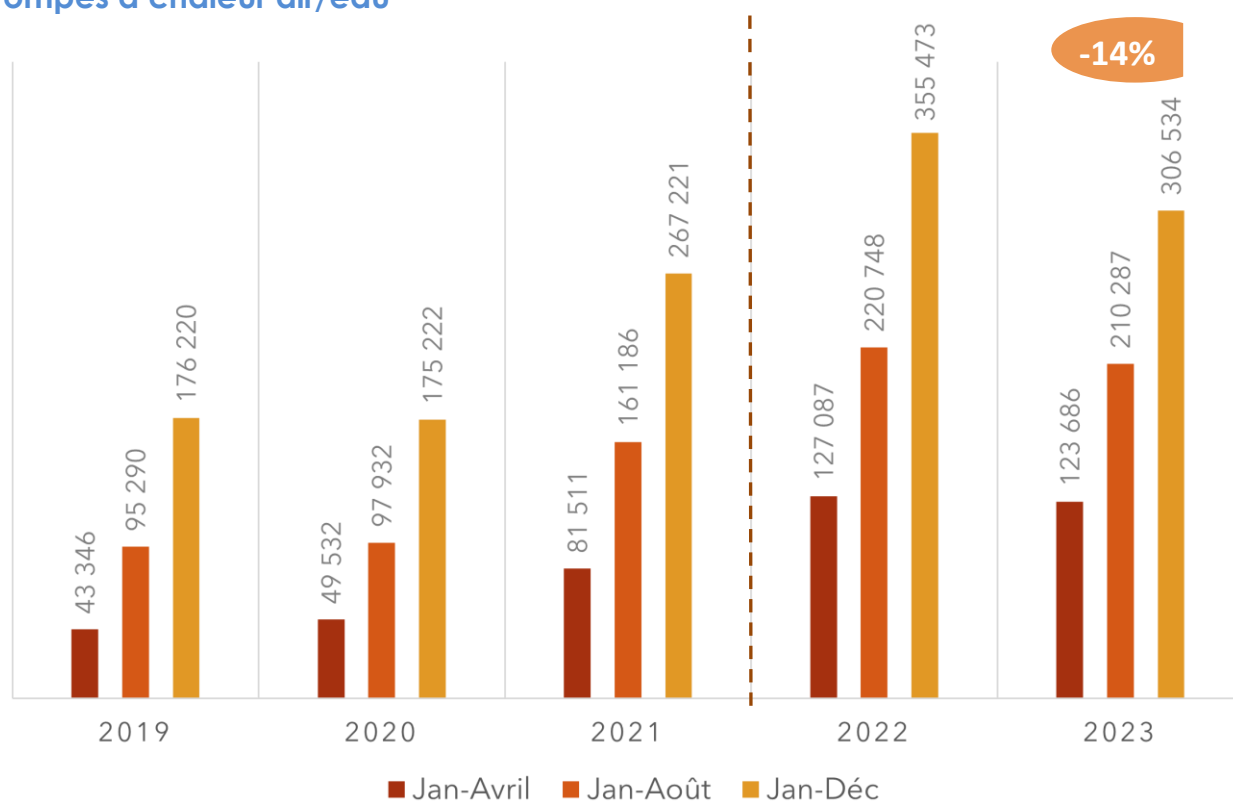
Il est constaté que des matériels dits « auto-stockeurs », dont le fonctionnement n'est pas adapté aux climats de la France métropolitaine, excepté peut-être sur le pourtour méditerranéen, ont fait l'objet d'aides publiques qui plus est disproportionnées par rapport au coût de ce type de matériels. Davantage de contrôles ont été annoncés en 2024 sur ce marché : c'est l'attente des professionnels exprimée depuis deux ans déjà. La profession se réjouit que les aides puissent être dirigées uniquement vers les matériels pertinents, auquel cas les perspectives pour l'année 2024 seront meilleures.

5- POMPES A CHALEUR

	2022	2023	2023/2022
PAC air/eau	355 473	306 534	-14 %
PAC eau/eau – Géothermie	2 915	3 517	+18 %
PAC air/air	808 206	910 420	+13 %
Chauffe-eau thermodynamique*	166 601	177 241	+6 %

Sources : PAC&Clim'Info
*GIFAM – PAC&Clim'Info

Pompes à chaleur air/eau

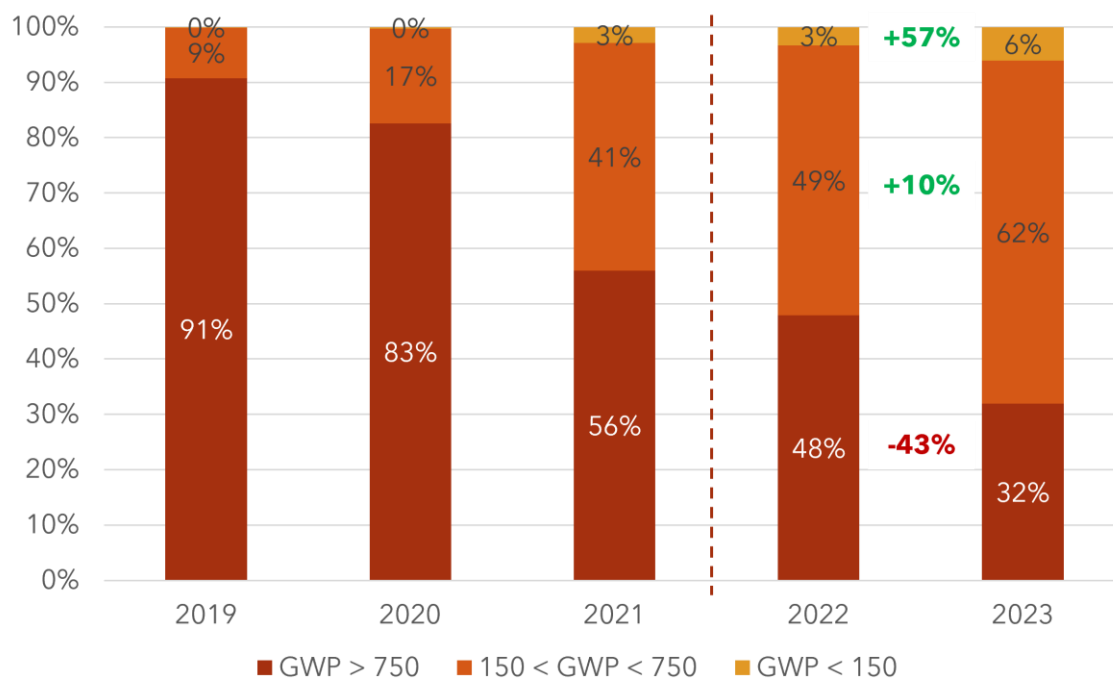


Source : PAC&Clim'Info

A la suite des évolutions de la structure du marché, les données 2022 et 2023 ont été retraitées. Les ventes de PAC air /eau s'inscrivent à la baisse à périmètre comparable entre 2023 et 2022. Elles restent cependant à un niveau élevé, supérieur à celui de 2021.

Le ralentissement s'est accentué au fil de l'année. Les industriels estiment que la baisse de la construction neuve commence seulement à se ressentir mais devrait s'accroître en 2024. C'est donc la rénovation qui diminue en raison de la conjoncture économique, du flou et de la complexité des nouvelles aides publiques à la rénovation.

PAC air-eau par fluides frigorigènes



*Global warming potential (GWP) = Pouvoir de réchauffement planétaire (PRP)

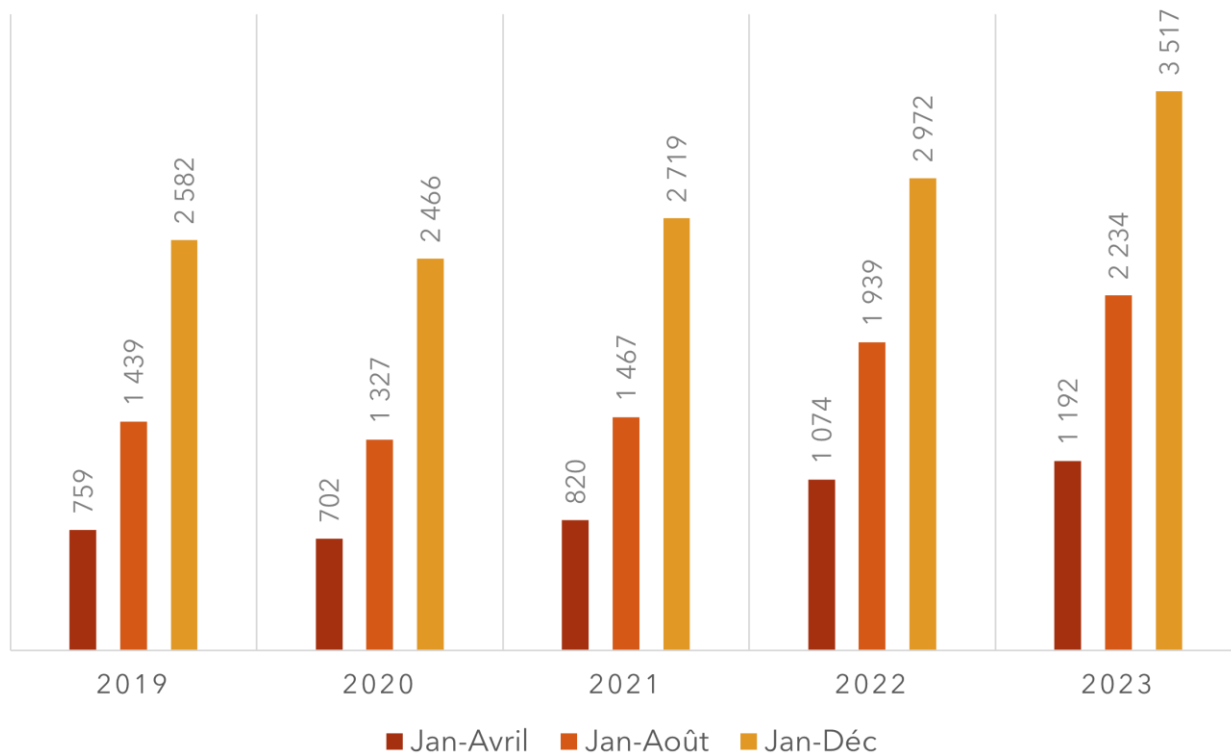
La transition vers des matériels utilisant des fluides frigorigènes à moindre Pouvoir de réchauffement planétaire (PRP) se poursuit. Ainsi la part des appareils à PRP supérieur à 750 baisse à nouveau fortement.

En 2023, trois appareils sur quatre sont des biblocs et un appareil sur quatre est monobloc (+37%). Les premiers sont en régression (-23%) alors que les deuxièmes progressent sur tous les segments de puissance de 0 à 50 kW (+37%).

Pompes à chaleur sur vecteur eau

LA GEOTHERMIE

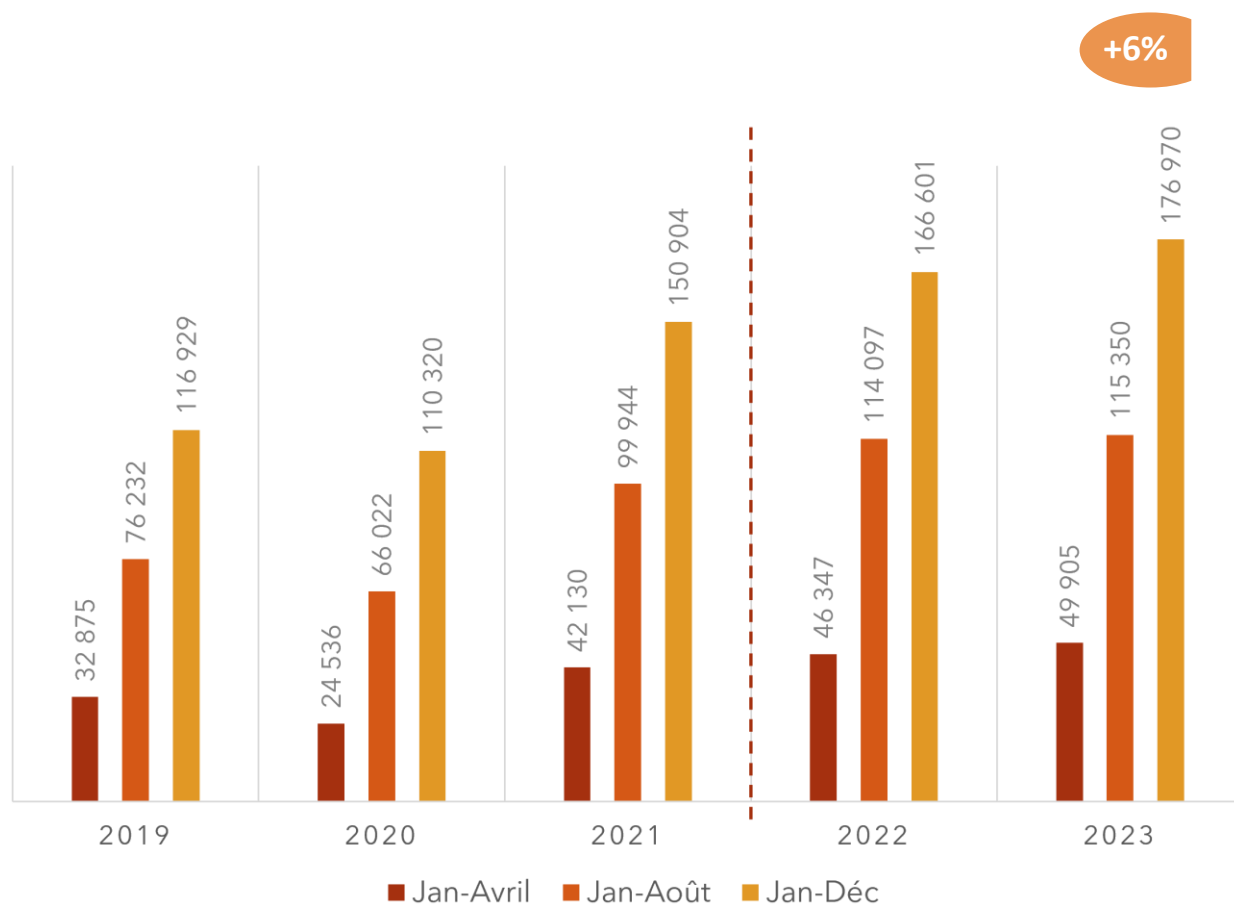
+18%



Source : PAC&Clim Info

Avec 3 500 pièces, les pompes à chaleur de type eau / eau restent un marché de niche. Néanmoins, ce marché n'avait plus connu un tel niveau depuis 2013. Il bénéficie des aides publiques recalibrées. Les professionnels constatent que tous les segments de puissances progressent, de + 14 % (moins de 10 kW) jusqu'à + 47 % (segment de 20 à 30 kW). On peut également remarquer que les matériels de plus de 50 kW progressent pour leur part de 9 %.

Chauffe-eaux thermodynamiques



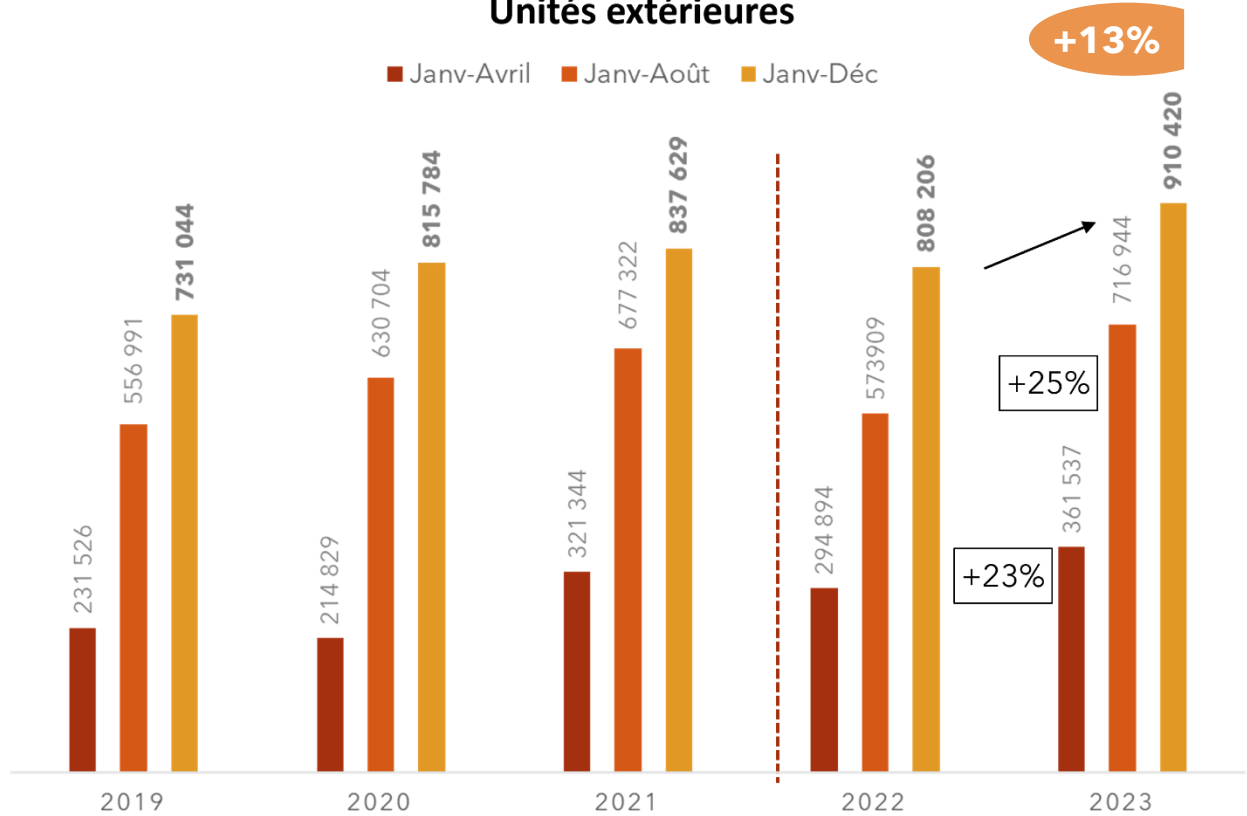
Source : PAC&Clim'Info et GIFAM

Nouveau record des ventes des pompes à chaleur dédiées à la production et au stockage d'eau chaude sanitaire appelés chauffe-eau thermodynamiques.

Perspectives PAC air/eau

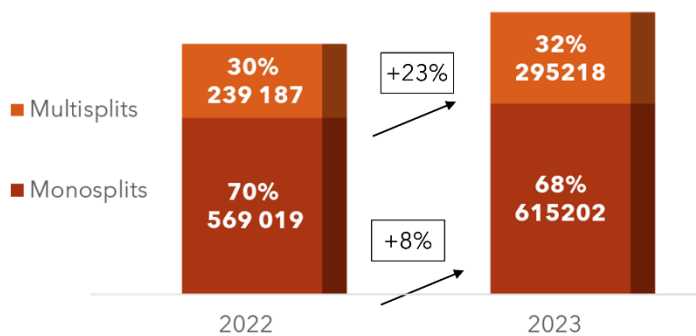
La rénovation ayant clairement commencé à régresser et la baisse de la construction neuve ne s'étant pas encore totalement répercutée sur les ventes comptes tenu des délais de construction, l'année 2024 s'inscrira probablement à la baisse par rapport à 2023. Le dispositif jugé trop complexe des aides publiques ne devrait pas jouer favorablement cette année.

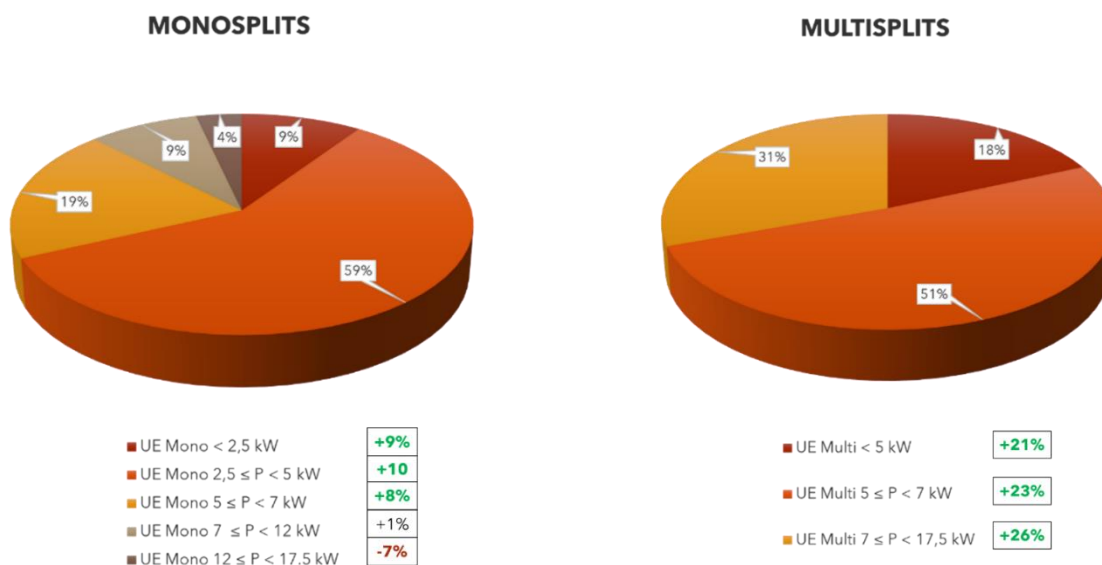
Pompes à chaleur air/air split (< 17,5 KW) – Unités extérieures



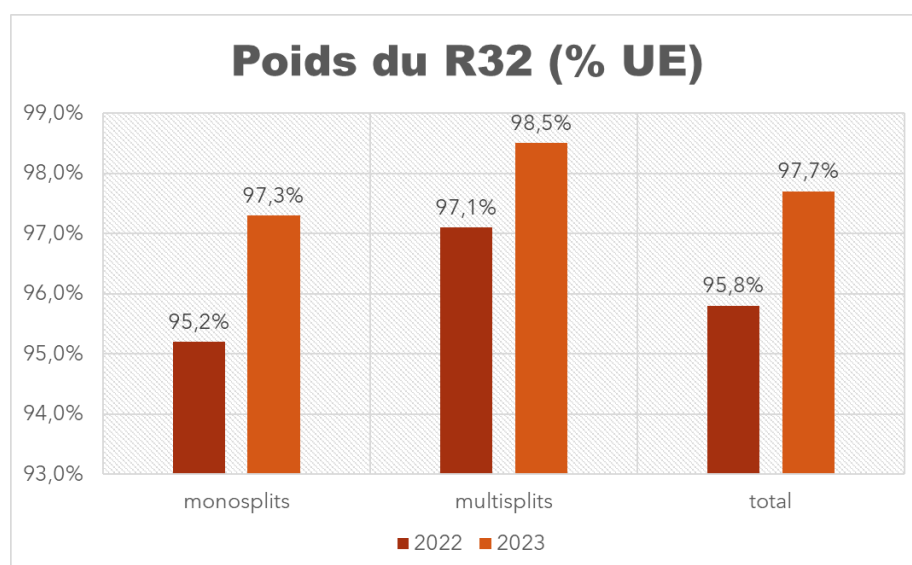
Malgré le peu d'aides publiques, les ventes de pompes à chaleur air / air continuent de progresser. En rénovation, ces matériels représentent une solution pertinente et efficace de rénovation en remplacement ou en complément d'une solution de chauffage existante, notamment pour les installations à effet Joule. Elle apporte aussi une solution de confort d'été pour les quelques jours les plus chauds de l'année. Les PAC air / air trouvent aussi des applications pertinentes en constructions neuves dans un certains nombre de configurations compatibles avec la RE 2020.

Pompes à chaleur air/air – Unités extérieures (Mono et Multi split)





La progression plus importante de la part des appareils multisplits conforte l'analyse d'une démocratisation de la fonction chauffage des systèmes air / air en résidentiel pour équiper plusieurs pièces avec un système centralisé.



Désormais, la grande majorité des systèmes air / air fonctionnent au R 32. Les unités intérieures progressent dans la même proportion que le marché des unités extérieures (+14 % vs + 13 %). Les murales (85 % des unités intérieures) progressent fortement (+ 17%) confortant là encore l'analyse de l'équipement résidentiel.

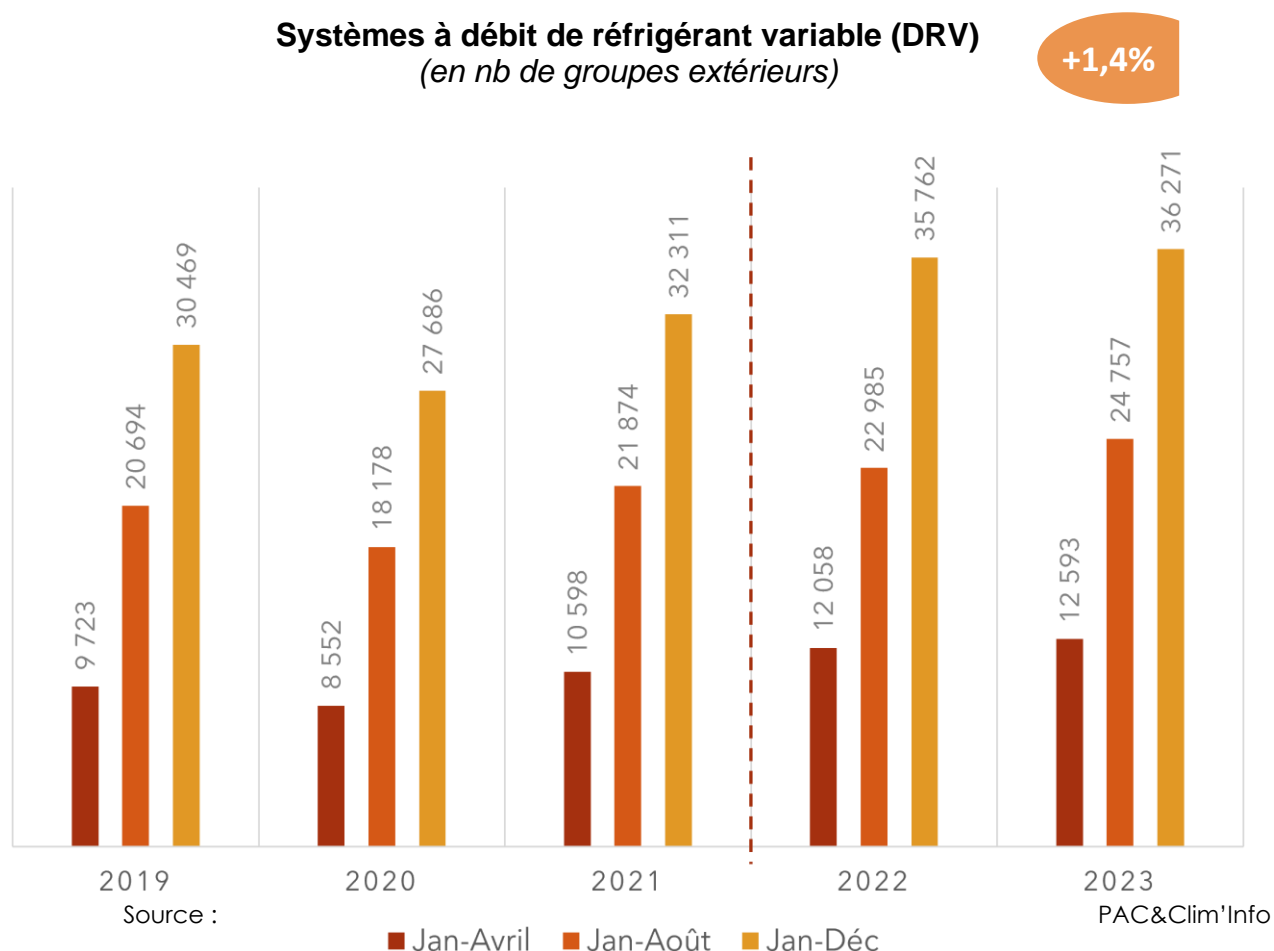
Perspectives PAC air/air

Les PAC air / air confirment leur pertinence en termes d'efficacité énergétique et de décarbonation en neuf et en rénovation, notamment en substitution des matériels à effet Joule. Les perspectives restent bonnes pour ces équipements dans la mesure où le stock dans la distribution semble correspondre aux tendances du marché de l'installation et que les aides publiques ont un impact relativement faible sur les ventes.

MARCHÉ DU TERTIAIRE

Les appareils à débit réfrigérant variable (DRV)

Les ventes de DRV atteignent un nouveau record historique en 2023, sur un palier haut.



Elles sont essentiellement tirées par la rénovation des bâtiments tertiaires. Toutefois, le dernier quadrimestre montre un net ralentissement. La croissance s'est essentiellement faite sur les petites puissances (groupes de moins de 6 CV qui délivrent de l'ordre de 18 kW en chauffage et 16 kW en froid). Ces appareils étant connectés à un moins grand nombre d'unités intérieures que les grandes puissances, la conséquence logique est une baisse des ventes d'unités intérieures (-2,1 % à 250 061 unités).

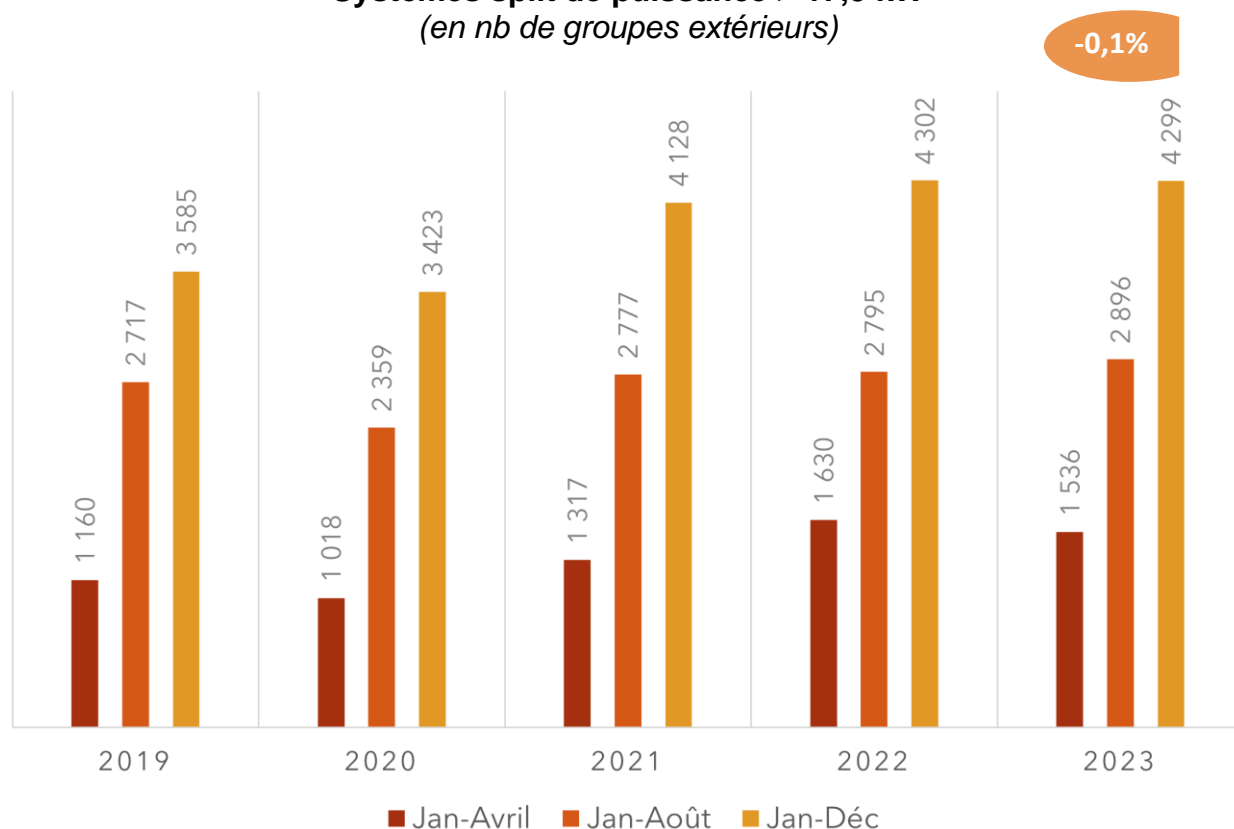
Ces matériels utilisent encore majoritairement le R 410A comme fluide frigorigène notamment en raison des contraintes importantes d'utilisation du R 32 qui avaient été imposées dans les établissements recevant du public (ERP). Uniclimate travaille désormais avec les pouvoirs publics sur ce sujet après avoir obtenu l'annulation de ces restrictions non conformes aux règles européennes (CH35).

- BATIMENTS COMMERCIAUX**

LES SPLITS DE PLUS DE 17.5 kW

Les ventes de systèmes splits air / air de plus de 17,5 kW sont quasiment stables au niveau de 2022. Un léger ralentissement s'est fait sentir sur les 4 derniers mois de l'année.

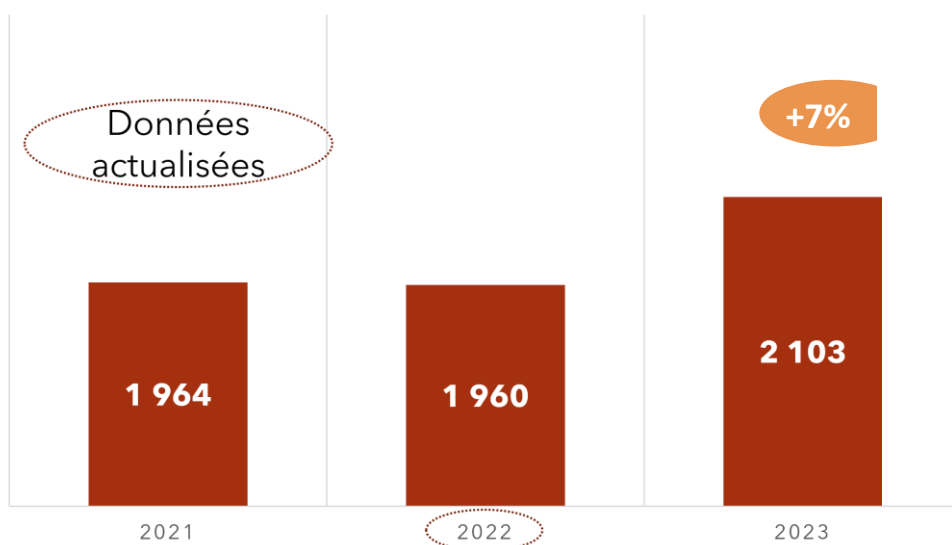
Systèmes split de puissance > 17,5 kW
(en nb de groupes extérieurs)



-0,1%

Source : PAC&Clim'Info

LES ROOFTOPS



Données actualisées

+7%

Source : PAC&Clim'Info

Les ventes de Roof-top ont progressé l'an dernier.

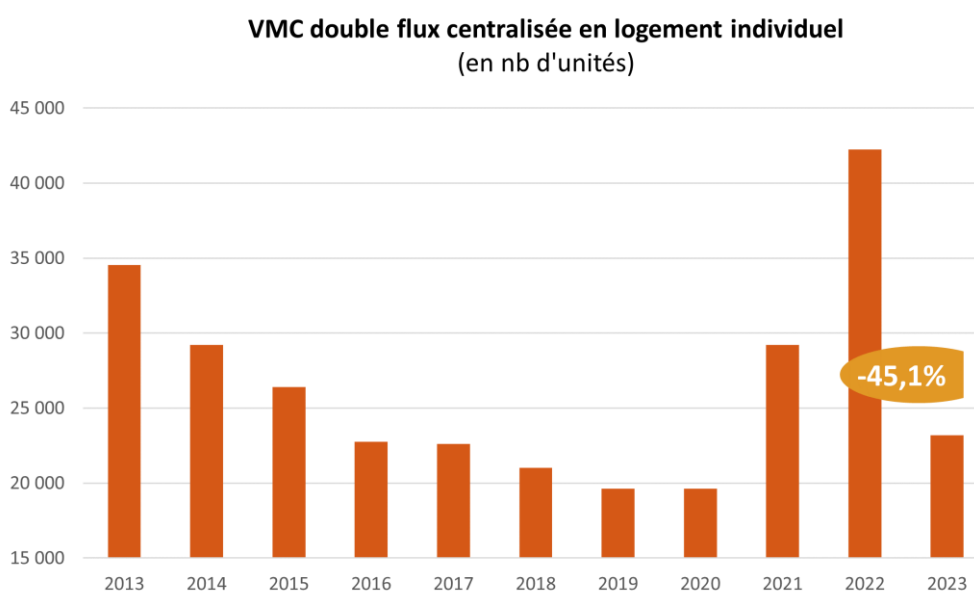
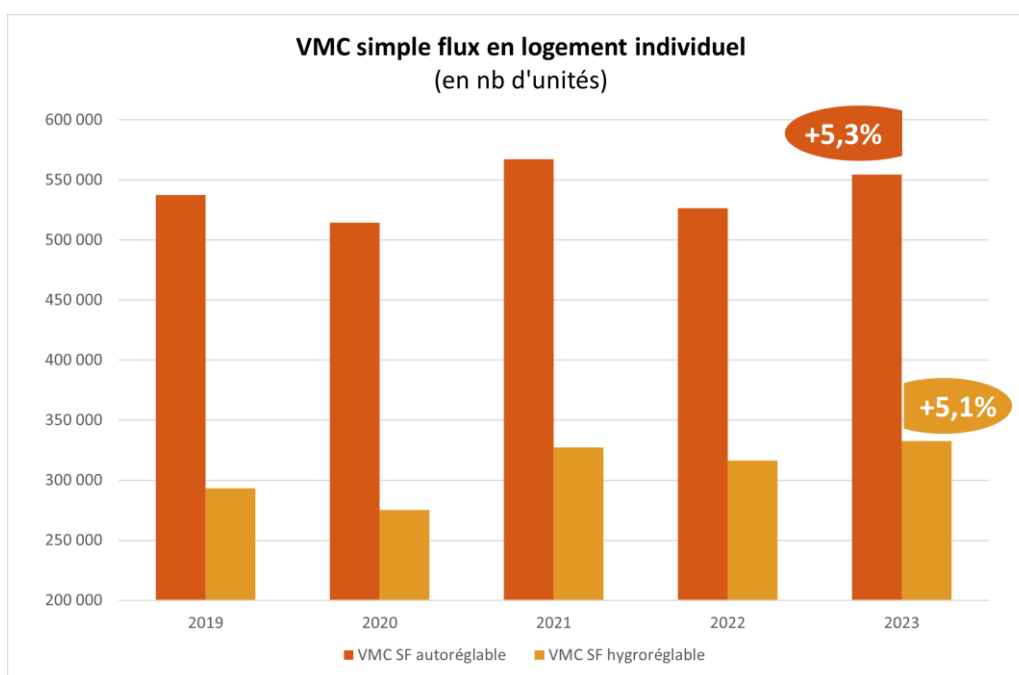
7- VENTILATION DES BATIMENTS

- Logements individuels

Techniques	Année 2023 (en nb d'unités)	Evolution 2023/2022
VMC* Simple flux	886 941	+5,2 %
VMC* Double Flux centralisée	23 184	-45,1 %
Total VMC* simple flux et double flux	910 125	+2,8 %
Aérateurs – débit < à 400 m³/h (type VMR**)	404 807	+1,3 %

* VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

**VMR : Ventilation Mécanique Répartie.



La crise de la construction neuve ne s'est pas encore fait sentir sur les ventes de systèmes de ventilation compte tenu du décalage entre les mises en chantier et les ventes d'équipements. Schématiquement, les systèmes de VMC simple-flux hygro-réglables sont majoritairement utilisés en construction neuve et les systèmes de VMC simple-flux autoréglables en rénovation (75 % des ventes, logements non équipés précédemment ou en remplacement d'un groupe ancien).

Après avoir bénéficié de MaPrimeRénov' en 2021 et 2022, les ventes de VMC double-flux en logement individuel s'effondrent comme le laissait prévoir la baisse non concertée des aides publiques pour ce type d'équipements.

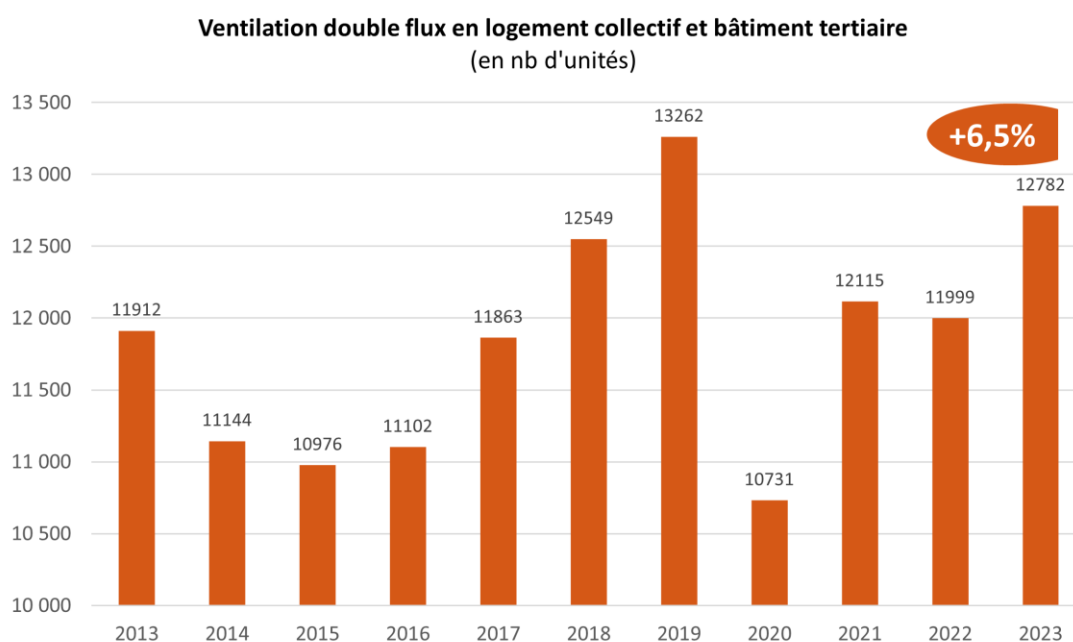
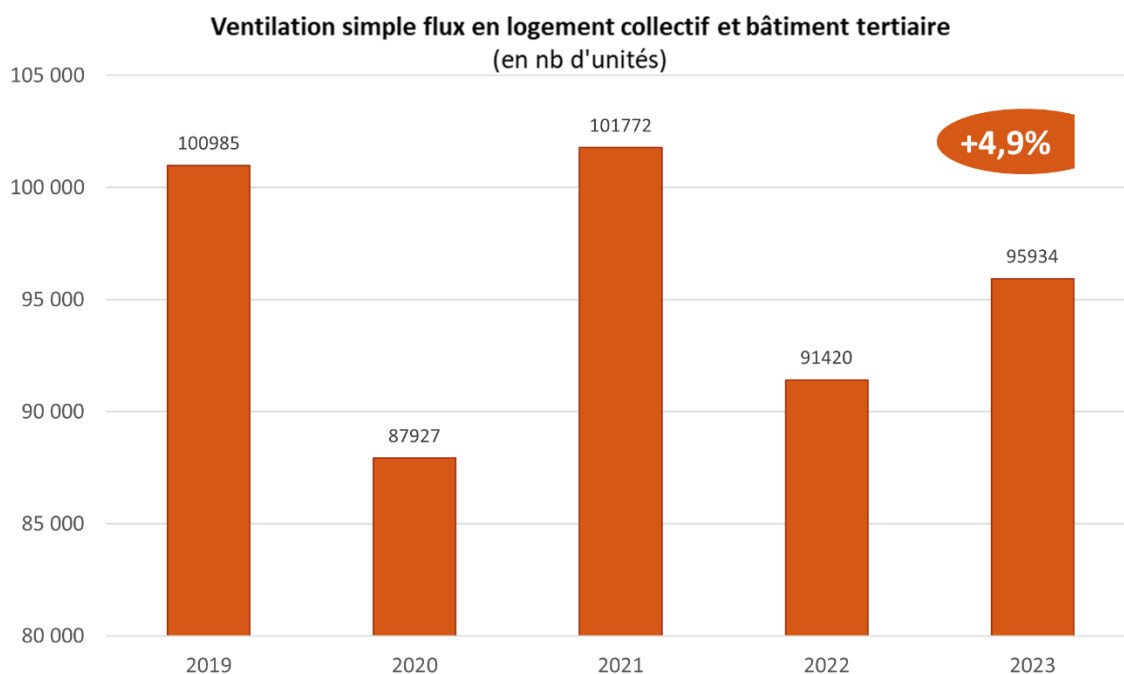
En 2023, l'aide est passée de 1500 à 500 € en fonction du type de ménage. Cela a engendré une diminution drastique des ventes malgré d'autres dispositifs incitatifs comme le taux de TVA à 5,5%, l'éco-prêt à taux zéro, etc.

Uniclima milite que ce système, énergétiquement performant et permettant de contribuer à une qualité de l'air intérieur adéquate, puisse reprendre son déploiement dans les années à venir grâce à une revalorisation des aides publiques qui devraient aussi soutenir l'installation des systèmes de ventilation simple-flux.

Collectif et tertiaire

Techniques	Année 2023 (en nb d'unités)	Evolution 2023/2022
Total VMC simple flux et double flux	108 716	+5,1 %

* VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

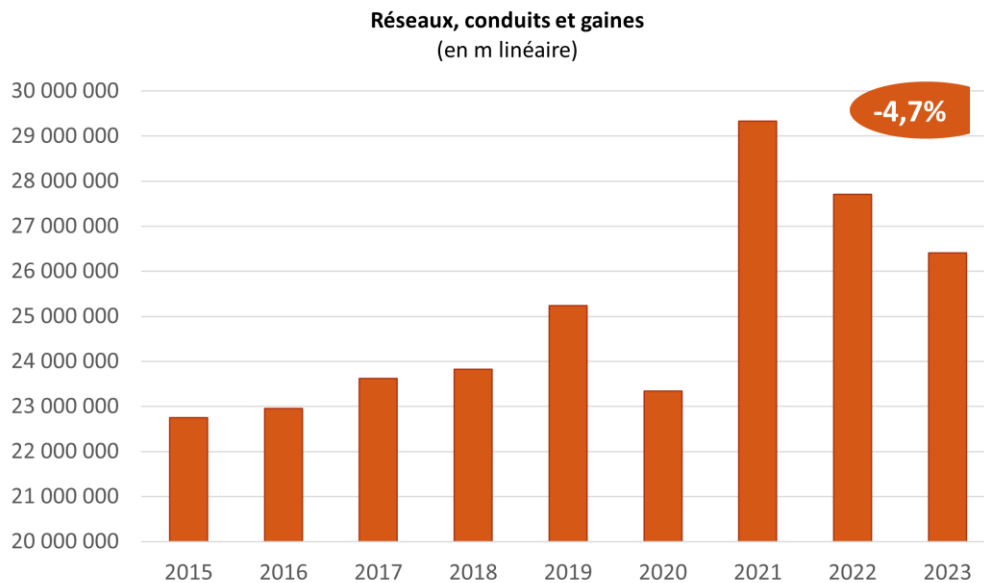


Malgré un ralentissement au fil de l'année 2023, les ventes de VMC simple-flux et double-flux en logements collectifs et bâtiments tertiaires atterrissent à la hausse fin 2023. Ce marché peine cependant à retrouver son niveau d'avant Covid.

- Réseaux aérauliques et accessoires

Techniques	Année 2023 (en km linéaire)	Evolution 2023/2022
Conduits plastiques et métalliques	26 409 km	-4,7 %
dont :		
conduits plastiques (PE*, PVC...)		-6,8 %
conduits métalliques		-1,4 %

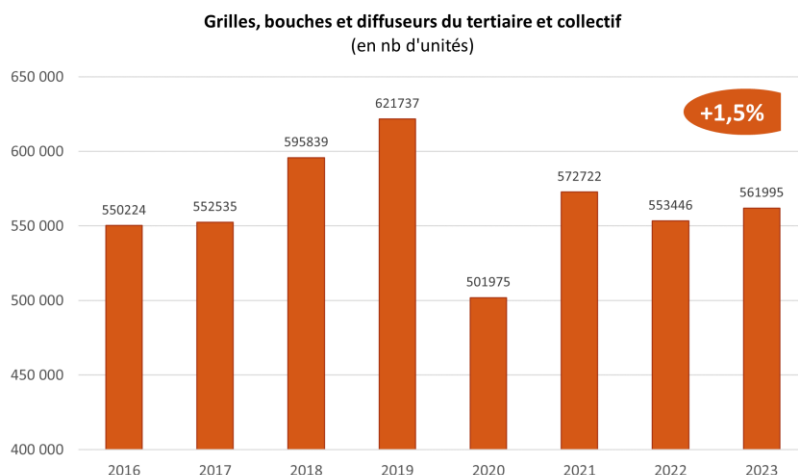
*Polystyrène expansé



Les ventes de conduits et gaines continuent de baisser. La chute des ventes de VMC double flux en logements individuels impacte les ventes de gaines plastiques qui représentent 60% du marché (en mètres linéaires). Les ventes de conduits en acier galvanisé ou en aluminium, ainsi que les accessoires comme les tés ou les coudes métalliques résistent mieux.

Le fait que la progression de la VMC tertiaire se fasse majoritairement en rénovation peut expliquer le recul des conduits qui ne sont pas systématiquement remplacés dans ce type d'opérations malgré la progression des ventes sur ce segment.

- Diffusion d'air



Perspectives 2024

En rénovation, il reste peu cohérent et même dangereux de mettre en œuvre des solutions de décarbonation et d'isolation thermique sans se soucier du renouvellement d'air et de la santé des occupants, de la maîtrise des consommations énergétique liée à ce renouvellement et de la conservation du bâti.

Maison Individuelle

L'impact de la chute de la construction de logements individuels neufs devrait se faire sentir en 2024 sur les ventes de VMC, de gaines plastiques et de bouches de ventilation.

Le marché de la rénovation et du remplacement a encore du mal à décoller. Et contrairement aux engagements des pouvoirs publics, la ventilation n'a pas été systématiquement embarquée dans les opérations de rénovation en 2024...

Dans un contexte économique et énergétique de plus en plus tendu, il est aujourd'hui crucial de ramener les systèmes de ventilation économes en énergie (modulé ou à récupération d'énergie) dans la course en les revalorisant dans les dispositifs d'aides publiques : MaPrimeRenov', CEE, taux de TVA à 5,5%, etc.

Tertiaire/collectif

Le constat et les propositions d'Uniclimate sont pratiquement identiques pour le logement collectif. Les ventes de VMC simple flux et double flux sont également étroitement liées au marché du neuf, qui est en train de s'effondrer.

D'après les prévisions, la construction neuve tertiaire va être légèrement moins impactée que le résidentiel, mais connaîtra tout de même un recul massif en 2024, engendrant une baisse des ventes de VMC simple-flux, de VMC double-flux, de centrales de traitement d'air, de réseaux et diffuseurs associés.

Un transfert de l'activité du neuf vers le remplacement et la rénovation devrait progressivement s'opérer grâce aux exigences fixées par les décrets sur la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public, le décret tertiaire, le décret BACS et possiblement une révision à venir des réglementations thermiques dans l'existant. Cependant, il est aujourd'hui impossible de prédire dans quelle proportion ce transfert va s'opérer et quand.

Perspectives 2024

Perspectives 2024

Encore une fois, nous devons rappeler que les industriels du Génie Climatique adhérents d'Uniclimate sont totalement impliqués et motivés pour apporter leur concours à l'objectif général de décarbonation du Bâtiment. C'est ainsi que, dès la fin de 2022 et tout au long de l'année 2023, Uniclimate dans son ensemble a apporté tout son concours à la préparation de la loi « Industrie Verte », en miroir du *Net Zero Industry ACT*, cela sous l'impulsion des ministères de la Transition Energétique et de l'Industrie.

Toute cette action positive de la profession a largement contribué à la mise en place des différentes aides financières voulues par les pouvoirs publics pour soutenir la création et/ou l'extension en France des usines de fabrication pour les pompes à chaleur ainsi que le développement de tous les éléments de cette chaîne de valeur, y inclus la montée en puissance de toute la filière.

Des projets sont en cours de mise en place et devraient progressivement augmenter considérablement les capacités de production sur le territoire, en réponse à la hausse souhaitée du marché et grâce au soutien continu des Pouvoirs Publics.

Ce volontarisme de la profession vient légitimer et crédibiliser les positions fortes que nous avons pu mettre en avant lors des discussions sur la Stratégie Française Energie Climat (SFEC).

Les industriels d'Uniclimate fabriquent des chaudières toutes énergies, y compris biomasse, des pompes à chaleur, les systèmes de solaire thermique, des radiateurs, des équipements de ventilation, des systèmes de traitement d'air, de climatisation et de confort d'été pour tous les marchés des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels ; tous ces équipements sont au cœur de l'efficacité énergétique et de la décarbonation.

En France, les adhérents d'Uniclimate emploient 23 850 salariés sur 396 sites, dont 81 usines, et réalisent un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros. Un certain nombre d'entre eux sont également des acteurs européens et mondiaux.

La production française a longtemps fait référence en Europe et dans le monde, notamment en matière de chaudières fonctionnant avec les énergies traditionnelles. Les industriels d'Uniclimate savent aussi évoluer. Ils ont déjà largement amorcé une mutation vers les solutions décarbonées et efficaces,

Au sein d'Uniclimate, les industriels ont intégré de longue date l'objectif de décarbonation des bâtiments à 2050 qui impose l'abandon progressif de l'utilisation des énergies fossiles.

Le succès de cette évolution repose à notre sens sur trois prérequis :

- Il faut tout d'abord éviter les postures idéologiques qui affirment d'une part qu'il serait possible techniquement de remplacer à court terme tous les systèmes qui utilisent la combustion fossile par des pompes à chaleur, ce qui est simplement faux, et d'autre part qu'il convient d'interdire totalement à court ou moyen terme toutes les chaudières à gaz, car nous n'aurions pas la capacité à trouver des solutions alternatives adéquates à tous les cas d'usage,

- Il ne faut pas négliger les perspectives de disposer de biocombustibles (biogaz-Biométhane-Biofioul) qui permettront à minima d'amortir le choc de cette évolution tout en restant dans l'objectif global de décarbonation ; il en va de même pour l'hybridation.
- Il faut développer une filière française/européenne des pompes à chaleur, quel qu'en soit le type (air/eau, air/air, géothermique, système réversible...) puisque ces équipements constitueront à n'en pas douter les outils principaux de ce mouvement en association avec les autres gestes de décarbonation du bâti.

L'intégration de ces trois prérequis dans la stratégie globale pour les bâtiments au même titre que les autres impératifs au bénéfice des utilisateurs que sont la qualité de l'air intérieur, la santé et l'hygiène ainsi que le confort d'été, assurera le succès de cette décarbonation.

Plus généralement et pour permettre aux industriels de jouer leur rôle, il faut promouvoir une approche pragmatique de ces sujets et faire prendre en compte le temps industriel qui n'est pas celui de la communication et des annonces. Il faut également stabiliser et ne pas complexifier le corpus réglementaire qui encadre voire handicape la filière du bâtiment en évitant les empilages de textes et les surtranspositions de règlements communautaires.

A titre d'exemple, à un moment où la RE2020, entrée en vigueur en 2022, n'est pas encore achevée puisque des pans entiers de la réglementation tertiaire sont encore en projets, d'aucuns travaillent déjà à la réglementation suivante cela sans aucun retour d'expériences ou étude d'impact et bien sûr aucune vision de cadencement des évolutions

Priorité à la rénovation

Dans la mesure où, comme indiqué en introduction, il est très peu probable que le bâtiment neuf puisse se redresser à court ou moyen terme, la priorité doit être donnée à la rénovation qui passera par une bonne mise en œuvre des dispositifs de soutien.

Toute la filière reconnaît que le succès des dispositifs de soutien à la rénovation repose avant tout autre critère sur la Simplicité et sur la Stabilité. Or en l'état aucun de ces deux critères n'est respecté et au-delà de ce constat, on note que les développements réglementaires récents à propos des rénovations d'ampleur marquent un recul significatif par rapport à ce qui avait été annoncé.

Pour la ventilation

A titre d'exemple en résidentiel, Uniclimate a relevé la disparition de la ventilation dans les fiches CEE consacrées à la rénovation d'ampleur alors même qu'elle était expressément citée dans le dossier de presse MaprimeRénov et qu'elle figure - malheureusement de manière non satisfaisante - dans le texte sur l'audit.

Le bon sens qui conduisait à promouvoir un couplage très simple à exprimer à savoir « pas de rénovation sans ventilation » est simplement abandonné.

Nous insistons sur l'importance de l'articulation entre le contenu de l'audit énergétique réglementaire et des fiches BAR-TH pour assurer la mise en œuvre de systèmes de ventilation de qualité et performant.

Pour les chaudières Biomasse

De la même manière, nous revenons sur l'annonce qui a été faite d'une « Réduction de 30% des forfaits MaPrimeRenov' pour l'installation d'équipements de chauffage fonctionnant au bois. »

Elle procède en effet à une globalisation de tous ces équipements comme s'ils constituaient une catégorie unique et homogène. Or cette affirmation est totalement inexacte puisqu'on ne peut assimiler les poêles à bois et les chaudières biomasse.

Les chaudières bois/biomasse sont des équipements de chauffage central, qui peuvent remplir toutes les fonctions de chauffage et ECS et peuvent aussi être associés avec d'autres équipements de la chaleur renouvelable sur la « boucle à eau chaude » comme le solaire thermique ou la PAC.

En outre, la chaudière bois constitue un outil idéal pour remplacer dans certaines configurations les anciennes chaudières au fioul traditionnel.

La très forte baisse de la prime MPR (-30%) va donc encore aggraver la situation alors qu'il s'agit d'une niche ENR de vraie efficacité énergétique, avec des ETI européennes et des installateurs très spécialisés dans les territoires et la ruralité.

Les Pompes à chaleur en rénovation

Nous comprenons que l'objectif est d'accélérer le rythme des rénovations, notamment en ce qui concerne les "passoires thermiques", et c'est dans ce but qu'il a été imaginé d'orienter obligatoirement les logements classés F ou G vers la rénovation "d'ampleur".

Dans ce cadre il serait obligatoire de réaliser deux gestes d'isolation venant améliorer le bâti.

En revanche, nous n'avons pas relevé qu'il serait également obligatoire de traiter la question du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Le premier lot de travaux obligatoires qui devrait être exécuté en une seule fois, peut se révéler coûteux et peut amener, pour des raisons financières, à l'abandon de la migration vers des installations de chauffage bas carbone : pompes à chaleur aérothermique, géothermie... au moment même où le Gouvernement souhaite les développer.

Nous rappelons que l'objectif annoncé est de réduire de 70% le parc installé de chaudières fioul traditionnelles. Il est établi qu'environ 1.4 million de ces machines sont installées à ce jour dans des maisons F et G.

Si désormais, les maisons F et G sont systématiquement orientées vers le programme "ampleur" cela peut se traduire par un non-remplacement des générateurs de chaleur anciens, sauf à ce que ce geste soit également obligatoire.

Dans cette dernière hypothèse, nous estimons qu'il y a contradiction entre l'imposition faite aux maîtres d'ouvrage de s'entourer des conseils d'un accompagnateur agréé et le fait de sélectionner par avance le type de travaux jugés prioritaires. Nous pensons qu'il serait plus judicieux de laisser à l'accompagnateur la liberté de préconiser les travaux les plus pertinents en tenant compte des données spécifiques à chaque projet, de proposer le cadencement et/ou l'échelonnement des travaux en fonction d'un résultat souhaité.

Maintenir trop de rigidité dans le mode opératoire des rénovations risque d'être particulièrement pénalisant pour les passoires thermiques puisque l'installation d'un équipement de chauffage renouvelable ne sera plus promue.

Dans cet objectif, il serait beaucoup plus pertinent de renouveler le « coup de pouce » chauffage qui avait été très efficace pour le changement des générateurs anciens.

Il faut à nouveau rappeler que, contrairement à une idée reçue régulièrement colportée, le fait dans certaines configurations de changer en premier le générateur de chaleur n'obère en rien l'efficacité des étapes ultérieures d'une rénovation globale comprenant aussi le couplage « isolation/ventilation ». En effet, les nouveaux générateurs dont les pompes à chaleur, modulent et adaptent leur puissance au besoin sans perte d'efficacité.

Pour le tertiaire.

On pourrait imaginer que l'existence du tant attendu « Décret Tertiaire » aurait dû générer une très forte activité. Nos chiffres ne le démontrent pas.

Une explication peut probablement être trouvée dans la très grande méconnaissance chez les intéressés des obligations qui résultent de ce texte.

Ainsi, il ressort d'une conférence récente de l'ATEE que la simple connaissance de l'existence de la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME est à un niveau très faible. Ainsi, une étude en cours de la DRIEAT IdF sur la mise en œuvre montre que plus de 85% des communes de moins de 3000 habitants ne connaissent pas OPERAT.

Même ignorance pour les entreprises et le taux de remplissage de OPERAT est très faible alors même que cet outil est au cœur du déploiement du dispositif. La DRIEAT IdF s'apprête à faire partir 18 000 relances.

Cette même conférence a mis également en évidence une assez grande inefficacité du dispositif des CEE en ce qui concerne le remplacement des systèmes du Génie Climatique. Il conviendrait en conséquence d'avoir une meilleure valorisation de ces opérations puisque le classement actuel des opérations les plus utilisées démontre une très faible utilisation.

Ce point très négatif en matière de rénovation est d'autant plus sensible que simultanément, comme pour le résidentiel, le tertiaire neuf connaît des baisses à deux chiffres comme le montrent les derniers chiffres officiels publiés pour les mises en chantier 2023 :

- Travaux Commencés : -15 % sur 12 mois (-6,9 % sur 3 mois)
- Bureaux : -12,0 % (-5,5 % sur 3 mois)
- Commerce : -22,0 % (-24,0 % sur 3 mois)
- Hôtellerie : -14,7 % (-54,5 % sur 3 mois)
- Enseignement : -3,7 % (-14,0 % sur 3 mois)
- Santé : -30,9 % (-25,1 % sur 3 mois)

INTERCLIMA 2024

C'est aussi pour tenir compte de ces tendances que dans la perspective du Salon Interclima 2024 dans le cadre du Mondial du Bâtiment, nous avons décidé de consacrer une zone spéciale pour le tertiaire, avec aussi des conférences et des animations dédiées.

Tout ceci doit se dérouler du 30 septembre au 3 octobre 2024 à la Porte de Versailles.

Le tertiaire et sa rénovation vont jouer un rôle clef pour le succès global de la décarbonation du bâtiment.

A propos d'Uniclimate

Uniclimate est le syndicat professionnel des industries thermiques, aéronautiques et frigorifiques. Il rassemble 83 adhérents qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 10,2 milliards d'euros, dont 2,8 à l'export, pour 23 850 emplois en France.

Uniclimate représente les domaines d'activité suivants : la chaleur, y compris la chaleur renouvelable, la qualité de l'air et le froid, pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16

Tel : 01 45 05 70 00 - Email : uniclima@uniclima.fr – Site Internet : www.uniclima.fr



Contact Presse

Apolline PRIVAT

Tél. 01 39 24 29 00

apolline@factocom.fr

FACTOCOM

Votre Agence de Communication

99 boulevard de la Reine

78000 Versailles

www.factocom.fr | www.rp.factocom.fr

